



Façonner l'avenir des soins de santé

Créez votre héritage en faisant
un don par testament



**Créer de
meilleurs
lendemains**

Vos dons transformeront les soins pour l'avenir

De quoi demain sera-t-il fait?

C'est une question que nous nous posons tous de temps en temps. Et le fait de vivre une pandémie nous a poussés à nous arrêter et à réfléchir à tout ce qui nous tient le plus à cœur – aujourd'hui et demain.

Plus que jamais, nous avons réalisé à quel point nous dépendons de soins de santé remarquables. Nous voulons savoir que les traitements les plus innovants sont à notre disposition si nous en avons besoin.

C'est ce que nous avons à L'Hôpital d'Ottawa. Nous savons que nous avons accès à des soins de calibre mondial, axés sur le patient et empreints de compassion, près de chez nous.

Mais comment pouvons-nous être sûrs que les mêmes soins seront disponibles demain?

Comment nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants seront-ils pris en charge?

La vérité, c'est que notre avenir est entre nos mains aujourd'hui.

De nouvelles technologies, de nouvelles découvertes et de nouvelles méthodes de recherche sont rendues possibles lorsque des donateurs bienveillants comme vous décident de faire un don par testament.

Votre don durable peut faire en sorte que L'Hôpital d'Ottawa continue d'avoir un impact sur les soins aux patients dans notre collectivité pour les années à venir.

Lorsque vous décidez d'inclure un don testamentaire aujourd'hui, vous vous assurez que vos valeurs se perpétueront au-delà de votre vie – et que vous contribuerez à façonner les soins de santé de demain.

Un don de Julia

Un héritage d'amour qui change des vies

Ma femme, Julia, et moi avions l'habitude de plaisanter sur le fait de vieillir, assis dans nos fauteuils à bascule, en criant sur les gens qui roulaient trop vite dans la rue. Nous rions à l'idée d'une telle vie.

Je n'ai jamais imaginé un avenir sans elle.

Je venais d'atteindre le sommet du Kilimandjaro en Afrique, un rêve de toute une vie, lorsque j'ai appris la nouvelle : Julia était atteinte de leucémie. J'ai couru jusqu'à la maison pour être à ses côtés alors qu'elle commençait sa chimiothérapie.

À l'âge de 35 ans, Julia a reçu une greffe de cellules souches de sa sœur, en espérant que cela lui donnerait suffisamment de temps pour bénéficier de meilleurs traitements. D'après les recherches que nous avons effectuées sur son type de leucémie, nous savions qu'elle avait moins de 10 % de chances de fêter son 40e anniversaire.

Julia était curieuse et posait toujours des questions. L'un de ses médecins lui a expliqué qu'elle cherchait à lancer un essai clinique à L'Hôpital d'Ottawa pour proposer des avancées dans le traitement de la leucémie à l'aide de thérapies à base de cellules CAR T. Le plus grand changement dans le traitement de la leucémie depuis plus de 20 ans!

Lorsque la leucémie de Julia est réapparue 11 mois après sa transplantation, elle savait exactement ce qu'elle voulait faire. À sa mort, elle ferait un don à L'Hôpital d'Ottawa.

Son dernier geste soutiendra la recherche vitale, aujourd'hui et à l'avenir. Nous avons opté pour un don mixte : un don au nom de Julia provenant du produit de l'assurance-vie, le reste du don devant être versé à mon décès. Cela nous permettra de disposer de suffisamment d'argent pour pouvoir à la fois donner et élever nos enfants.



Holly Wagg et sa fille Addison, tenant une photo de Julia.

Je me sens en paix en sachant qu'un don est prévu dans mon testament. Je sais ce que c'est que d'être veuf, de voir sa fille perdre un parent.

« Si je peux empêcher une autre famille de vivre cela, mon héritage sera complet. »

HOLLY WAGG,
DONATRICE TESTAMENTAIRE EN VIE

Comment faire un don par testament?



Quels types de dons puis-je faire dans mon testament?

La plupart des gens optent pour l'un des deux types de dons suivants : le don résiduel ou le don d'une somme fixe.

Un don résiduel vous permet de donner une part ou un pourcentage de ce qui reste de votre succession à une œuvre de bienfaisance. Dans le cas d'un don à somme fixe, vous choisissez un montant spécifique à donner.

Le type de don que vous décidez de faire est un choix profondément personnel.



Vous avez besoin de quelques renseignements seulement pour faire un don par testament à l'Hôpital d'Ottawa.

C'est le cas si vous rédigez un testament pour la première fois ou si vous rédigez un codicille à joindre à un testament existant.

Vous devez inclure les éléments suivants :

Appellation légale :

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance :

86904 2747 RR0001

Adresse :

737, avenue Parkdale, premier étage /
Ottawa (Ontario) / K1Y 1J8

Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique et tout autre conseiller professionnel avant d'inclure un don dans votre testament.

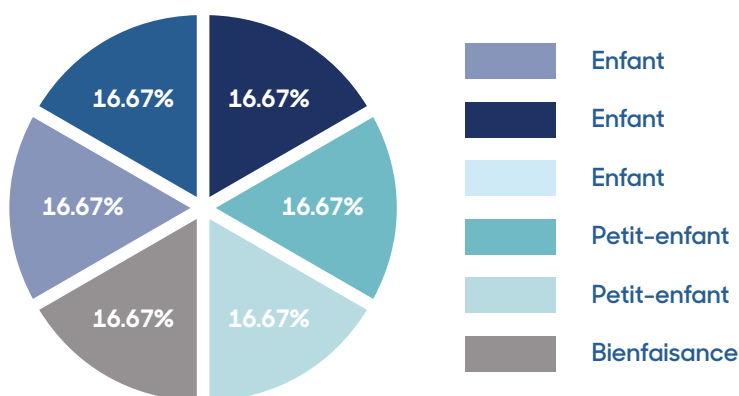
Questions fréquentes

Qui peut faire un legs testamentaire?

Tout le monde peut faire un legs à un organisme caritatif dans son testament et près de 1,5 million de Canadiens l'ont déjà fait. Un legs testamentaire est votre dernière occasion d'apporter une contribution durable à une cause qui vous tient à cœur.

Comment puis-je faire un legs testamentaire tout en subvenant aux besoins de mes proches?

Une façon d'aborder la question est de séparer votre succession en pourcentages. Imaginez un instant que votre testament est une tarte. Vous pouvez choisir de laisser une part à chacun de vos enfants, une à vos petits-enfants, et une autre à une cause qui vous tient à cœur.



« Vous n'avez peut-être pas idée de l'impact que peut avoir un don testamentaire à une œuvre de bienfaisance sur le montant de l'impôt que vous payez au gouvernement sur votre succession.

En tant que conseiller financier, j'essaie de montrer l'impact fiscal positif et les avantages familiaux significatifs d'un don planifié à une œuvre de bienfaisance.

Dans tous les cas, votre famille ET l'organisme de bienfaisance sont pris en charge. En fin de compte, tous deux deviennent des partenaires partagés de votre héritage. »

PETER B FRASER,
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ASSOCIÉ,
MANULIFE SECURITIES INCORPORATED
ET CONSEILLER EN ASSURANCE-VIE,
CARDINAL PLANNING

Qu'arrive-t-il si j'ai déjà un testament?

Vous pouvez certainement faire un legs à L'Hôpital d'Ottawa dans votre testament, même si celui-ci existe déjà. Vous pouvez modifier votre testament en tout temps à l'aide d'un document juridique spécial, le codicille.

Dois-je vous informer de ma décision?

Rien ne vous oblige à nous informer que vous nous faites un legs testamentaire. Toutefois, si vous choisissez de nous faire savoir que vous faites de L'Hôpital d'Ottawa un bénéficiaire de votre testament, cela nous permet de planifier beaucoup plus efficacement les années à venir. Par-dessus tout, cela nous donne l'occasion de vous remercier personnellement pour votre engagement envers les soins de santé et de nous assurer que vos legs ne seront jamais oubliés.

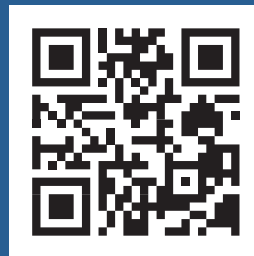


737, avenue Parkdale, premier étage
Ottawa (Ontario) K1Y 1J8

Nous sommes à votre disposition en tout temps pour
discuter avec vous de la possibilité de faire un don à
L'Hôpital d'Ottawa dans votre testament. Vous pouvez
nous appeler ou nous envoyer un courriel :

legacy@lho.ca
or 613-761-4295

Pour plus d'informations sur
les dons planifiés, veuillez
consulter notre site Web :
DonTestamentaireLHO.ca



DONNER AUJOURD'HUI, C'EST CRÉER DES LENDEMAINS.